

## **Charte vie privée** **Commune de Rumes**

L'Administration communale de Rumes, dont le siège social est établi à 7618 TAINIGNIES, Place 1, est soucieuse du respect de la vie privée de ses concitoyens et à conscience de l'importance qu'ils y attachent.

Elle a ainsi élaboré une charte visant à les informer au mieux sur les traitements et l'utilisation des données à caractère personnel qu'elle réalise ainsi que sur leurs droits relatifs à leur contrôle, conformément au règlement (UE) 2016/679 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, mieux connu sous l'appellation « RGPD ».

L'Administration communale de Rumes ne collecte d'informations personnelles qu'à condition qu'elles soient fournies sur base volontaire. En sollicitant ses services, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions énoncées dans la présente charte ainsi que les objectifs et méthodes de traitement qu'elles impliquent.

### **1) La responsable légale**

La représentante légale et la responsable des traitements de données collectées et traitées dans le cadre des services de l'Administration communale de Rumes est la Commune de Rumes.

### **2) L'utilisateur**

Toute personnes physique ou morale en relation, quelle que soit sa nature, avec l'Administration communale de Rumes par le biais de ses services.

### **3) Les données et finalités**

Pour la bonne gestion de vos demandes et des dossiers, les agents de l'Administration communale de Rumes pourraient être amenés à récolter les données à caractère personnel suivantes :

- Données d'identification (*ex : nom, prénom, numéro de carte d'identité, numéro de téléphone, adresse e-mail, ...*) ;
- Données concernant des caractéristiques personnelles (*ex : photo d'identité, âge, sexe, date et lieu de naissance, ...*) ;
- Données concernant des caractéristiques du logement (*ex : adresse, type de logement, ...*)

#### **4) Les fondements du traitement**

Les données récoltées sont traitées pour permettre une gestion efficace des dossiers au sein des services de l'Administration communale de Rumes.

Le traitement ne pourra être réalisé que si au moins l'une des conditions suivantes est rencontrée :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable au traitement est soumis.
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.
- Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.
- La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution des mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.

#### **5) Les finalités du traitement**

Les finalités du traitement varient selon les services concernés de l'Administration communale de Rumes.

Les finalités générales des autorités publiques sont, à l'égard des citoyens :

- La gestion des registres de l'Etat civil, permis de conduire, cartes d'identité, passeports, ... ;
- La gestion des taxes et redevances ;
- La gestion des permis divers ;
- La gestion des relations avec le public ;
- Et, plus généralement encore, la bonne gestion des dossiers qui lui sont soumis afin d'accomplir ses missions de services publics ;

Cette liste est exemplative et non limitative.

#### **6) Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel**

Vos données ne seront transmises à aucun autre destinataire que ceux précisés ci-dessous :

- Le citoyen lui-même ;
- Les services de l'Administration communale et/ou du C.P.A.S de Rumes ;
- Les autorités publiques intervenantes dans la bonne gestion du traitement sollicité par le citoyen.

**7) La durée de conservation des données à caractère personnel (ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée)**

Les données à caractère personnel seront conservées selon la durée fixée par les dispositions légales applicables.

**8) Droits des citoyens**

Il est également porté à la connaissance de nos citoyens qu'ils peuvent :

- Obtenir une information générale concernant le RGPD, et notamment les droits qui en découlent ;
- Demander l'accès à leurs données à caractère personnel ;
- Solliciter la rectification ou la suppression (pour autant que cela soit autorisé) des données à caractère personnel ;
- Solliciter la limitation du traitement relatif à la personne concernée ;
- Faire valoir leur droit de s'opposer au traitement sauf dispositions contraires ;
- Faire valoir leur droit à la portabilité des données ;
- Faire valoir leur droit de ne pas faire l'objet d'un profilage ou d'un traitement automatisé.

Lorsque le traitement est uniquement basé sur votre consentement, il vous est loisible de retirer votre consentement par demande écrite adressée au responsable de traitement, à tout moment, sans porter atteinte à la licéité des traitements effectués avant le retrait de ce consentement. Vos données sont conservées tant que vous ne nous faites pas part de ce souhait et que le délai de conservation n'est pas expiré.

Toutes les demandes relatives au RGPD ou aux droits susmentionnés pourront être adressées au délégué à la protection des données, soit par courrier (Place 1, 7618 TAINIGNIES), soit par e-mail ([mathilde.deroubaix@communederumes.be](mailto:mathilde.deroubaix@communederumes.be)), soit par téléphone (069/67.25.46).

**9) Réclamations**

Les citoyens ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données :

Autorité de Protection des Données (APD)  
Rue de la Presse, 35 à 1000 BRUXELLES  
Tél : 02/74.48.00  
Fax : 02/274.48.35  
e-mail : [contact@ap-gba.be](mailto:contact@ap-gba.be)

Les Tribunaux de première instance sont également compétents pour connaître et traiter des litiges éventuels en cette matière.

**10) Sources d'où proviennent les données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel, lorsqu'elles ne sont pas directement collectées auprès de la personne concernée, proviennent essentiellement « d'applications ou programmes » auxquels

nos services ont accès afin de réaliser nos missions de service public (*ex : accès au Registre national pour réaliser les cartes d'identité*).

**11) Existence d'une prise de décision automatisée**

Le traitement des données à caractère personnel de nos citoyens par l'Administration communale de Rumes ne repose pas sur un traitement automatisé des données.

**12) Transfert des données**

Aucun transfert des données à caractère personnel n'est effectué directement hors Union européenne par l'Administration communale de Rumes.